

Procédure préalable à l'inscription dans une formation de l'UFR des Sciences et Techniques pour la rentrée universitaire 2020/2021

L'inscription au sein des formations de l'UFR des Sciences et Techniques n'est possible qu'après avoir effectué la procédure préalable adaptée à votre situation.

Plus de renseignements sont disponibles sur le site web de l'UFR ST <https://ufr-st.univ-lehavre.fr>

A) Vous êtes candidat de nationalité française, ressortissant de l'Union Européenne (UE), de l'Espace Economique Européen (EEE), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre

a) Vous souhaitez entrer en L1 ou en DUPRES :

☞ Vous dépendez de la procédure « Parcoursup »

1. Procédure

Vous êtes lycéen de Terminale ou déjà étudiant en 1^{ère} année et vous souhaitez vous réorienter, vous souhaitez poursuivre vos études en 1^{ère} année de Licence (L1) ou en DUPRES (Diplôme Universitaire de Préparation aux Etudes Scientifiques), vous devez vous rendre sur le site national « Parcoursup » : <https://www.parcoursup.fr>

2. Calendrier

Vous devez formuler des vœux à partir du **22 janvier et jusqu'au 12 mars**.

3. Procédure particulière concernant le DUPRES

Vous ne relevez pas de la procédure « Parcoursup » (vous n'êtes ni lycéen de Terminale, ni déjà étudiant en 1^{ère} année), vous devez déposer votre candidature à partir **du 11 mai et au plus tard le 3 juillet 2020** sur : <https://ecandidature.univ-lehavre.fr/candidature>

b) Vous souhaitez poursuivre vos études en L2, L3, Licence Professionnelle, M1 ou M2 :

☞ Vous dépendez de la procédure « e-candidature »

1. Procédure

➤ Le dossier de candidature doit être déposé sur le site web « e-candidature » conformément aux dates d'ouverture concernant la formation souhaitée : <https://ecandidature.univ-lehavre.fr/candidature>

➤ Consultez la procédure et le calendrier sur le site web de l'UFR ST : <https://ufr-st.univ-lehavre.fr>

➤ La réponse de la commission pédagogique est saisie sur ce site. Un mél précisant la réponse est envoyé :

● Dans le cas d'une réponse favorable, vous devez confirmer dans les temps impartis pour d'une part récupérer le courrier d'acceptation dans votre espace personnel et d'autre part pouvoir procéder à une demande d'inscription administrative dans cette formation :

- L'inscription en ligne (APOWEB) est préconisée pour les candidats ayant obtenu une réponse favorable sur « e-candidature ». L'inscription sera confirmée dès lors que les pièces justificatives seront fournies.

- Dans le cas d'un dysfonctionnement de « APOWEB », une inscription en présentielle à la chaîne d'inscription est cependant possible. N'oubliez pas d'imprimer le courrier d'acceptation que vous aurez pris soin d'enregistrer car aucun autre document ne sera remis.

● Dans le cas d'une réponse défavorable, aucun recours n'est possible, la commission pédagogique est seule compétente pour étudier les dossiers et sélectionner les candidats.

2. Calendrier pour entrer en M1

Une campagne unique de dépôt de candidature est organisée. Elle est ouverte **du 20 avril au 15 mai 2020**. L'inscription en première année de master (M1) ne sera possible que si la commission pédagogique émet un avis favorable **et** que si la LICENCE est validée au moment de l'inscription.

3. Calendrier pour entrer en L2, L3, Licence Professionnelle ou M2

La campagne de dépôt de candidature est ouverte **du 2 mars au 31 mars 2020**. L'inscription ne sera possible que si la commission pédagogique émet un avis favorable et à condition que l'année ou le diplôme en cours, nécessaire pour la poursuite d'études, est validé au moment de l'inscription : La première année (bac +1, L1) doit être validée pour une entrée en 2^{ème} année (L2), la deuxième année (bac +2, L2 ou DUT ou BTS) pour une entrée en 3^{ème} année, la première année de master (M1) pour une entrée en deuxième année de master (M2). Certaines formations proposeront une autre campagne de candidature (précisions sur <https://ufr-st.univ-lehavre.fr>).

B) Vous êtes candidat de nationalité étrangère, non ressortissant de l'Union Européenne (UE), de l'Espace Economique Européen (EEE), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre

Attention : Pour simplifier vos démarches de dépôt de candidature et de demande de visa, vous devez choisir une seule procédure conformément à votre situation.

a) Vous résidez dans les pays membres du réseau Campus France et vous souhaitez vous inscrire en L1, L2, L3, Licence Professionnelle, M1 ou M2 :

☞ Vous dépendez de la procédure « Etudes En France »

1. Pays membres:

Algérie,	Congo,	Iran,	Pérou,
Argentine,	Corée du Sud,	Japon,	République démocratique du Congo,
Bénin,	Côte d'Ivoire,	Koweït,	Russie,
Brésil,	Djibouti,	Liban,	Sénégal,
Burkina Faso,	Egypte,	Madagascar,	Singapour,
Burundi,	Etats-Unis,	Mali,	Taiwan,
Cameroun,	Gabon,	Maroc,	Tchad,
Chili,	Guinée,	Maurice,	Togo,
Chine,	Haïti,	Mauritanie,	Tunisie,
Colombie,	Inde,	Mexique,	Turquie,
Comores,	Indonésie,	Nigéria,	Vietnam.

2. Procédure

Renseignez-vous sur le site de « Campus France » <https://www.campusfrance.org>

➤ Le dossier de candidature doit être déposé uniquement sur le portail « études en France » <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>. Ce portail a été mis en place pour simplifier vos démarches de pré-inscription et de demande de visa.

Consultez ce site pour avoir connaissance de la procédure et du calendrier.

➤ Pour une entrée en L1, la procédure et le calendrier sont différents : «Demande d'Admission Préalable (DAP)»

➤ L'UFR ST récupère les dossiers de candidature sur cette plateforme pour examen par la commission pédagogique compétente.

➤ La réponse de la commission pédagogique est saisie en ligne (**au plus tard le 30 avril pour les « DAP », le 29 mai pour les « hors DAP »**), pour en prendre connaissance vous devez consulter votre compte personnel.

● Dans le cas d'une réponse favorable et si vous la validez, vous devez procéder à une demande de visa. L'inscription n'est possible que sur présentation du courrier d'acceptation imprimé à partir de votre compte et de votre visa. Cette acceptation n'est valable que pour l'année universitaire concernée dans la formation et l'établissement que vous avez validés (précisés dans le courrier d'acceptation).

● Dans le cas d'une réponse défavorable, aucun recours n'est possible, la commission pédagogique est seule compétente pour étudier les dossiers et sélectionner les candidats.

b) Vous résidez en France ou dans un pays non membre du réseau Campus France et vous souhaitez vous inscrire :

☞ en L1 : vous dépendez de la procédure « DAP / dossier papier »

Vous devez solliciter une « Demande d'Admission Préalable (DAP) ». Renseignez-vous sur le site de « Campus France » concernant la démarche et le calendrier : <https://www.campusfrance.org>

La demande (dossier blanc) est à déposer auprès du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France de votre pays de résidence. Les dossiers verts concernent les étudiants étrangers qui résident déjà en France. Effectuez cette démarche le plus tôt possible, idéalement, dès le mois de novembre précédant l'année universitaire pour laquelle vous souhaitez étudier en France.

☞ en L2, L3, Licence Professionnelle, M1 ou M2 :

vous dépendez de la procédure « e-candidature »

La procédure est identique à celle des candidats de nationalité française (cf. A. b.). Le dossier de candidature doit être déposé sur le site web « e-candidature », conformément aux dates d'ouverture concernant la formation souhaitée : <https://ecandidature.univ-lehavre.fr/candidature>